

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 7 décembre 2015, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Michel Paris formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Les conseillers Gilbert Béland et Sylvain Paradis sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 2 novembre 2015 tel que lu et présenté.

### 4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller au siège no 4, a déposé sa déclaration annuelle des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

### 5- DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONNÉS OU AUTRES AVANTAGES REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière **dépose un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus pour l'année 2015** tel que prévu au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Sainte-Jeanne d'Arc. Aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis le dernier dépôt du registre le 1er décembre 2014.

### 6- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'OCTOBRE 2015 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités pour le mois d'octobre 2015 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

### 7- DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL (PHASE 2)

La directrice générale dépose le **rapport final concernant le projet d'aménagement du parc municipal (phase 2)** et remet une copie dudit rapport à chacun des élus.

**8- LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES DE 2014 ET 2015**

La directrice générale, Louise Boivin, remet aux élus la liste des arrérages de taxes 2014-2015.

**9- CORRESPONDANCE**

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

**10- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS**

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

**11- APPROBATION DES COMPTES**

2015-12-171

Proposé par Michelle Clouâtre  
Appuyé par Gervais Chamberland  
Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$59 404.42 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

**12- AUTORISATION POUR INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS (\$67.75)**

2015-12-172

Proposé par Michelle Clouâtre  
Appuyé par Noëlla Ouellet  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement d'un montant de \$67.75 pour l'inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds.**

**13- ADHÉSION À QUÉBEC-MUNICIPAL POUR 2016**

2015-12-173

Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Noëlla Ouellet  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le paiement d'un montant de \$160.96 taxes incluses (140\$ avant taxes) pour **l'adhésion annuelle à Québec-Municipal pour l'année 2016.**

**14- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 281-2015 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une assemblée ultérieure.

**15- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 282-2015 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME**

2015-12-174

**ATTENDU** les pouvoirs conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal estime qu'il est dans l'intérêt public de réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur son territoire;

**ATTENDU QU'**il est en outre nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 2 novembre 2015.

**En conséquence**, il est proposé par Gervais Chamberland, appuyé par Michel Paris et résolu à la majorité que le **règlement no 282-2015 concernant les systèmes d'alarme soit et est adopté.**

**16- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 283-2015 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une assemblée ultérieure.

**17- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 284-2015 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une assemblée ultérieure.

**18- MODIFICATION BUDGET 2015**

2015-12-175

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2015** concernant les dépenses pour l'année 2015 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues :

**02-110-00 Conseil municipal**

02-110-00-412 Services juridiques +4016	02-110-00-454 Formation -1000
	02-110-00-494 Cotisation et abon. - 16
	02-701-20-629 Am. terr. salle -2000
	02-701-20-522 Entr. et rép salle - 1000

**02-130-00 Gestion financière et adm.**

02-130-00-310 Frais de déplac. +225	02-130-00-341 Journaux -500
02-130-00-413 Comptabilité +275	
02-130-00-414 Adm. et informatique +50	02-130-00-524 Ent.et rép. ameub -1325
02-130-00-418 Ass. tech. inform. +950	
02-130-00-419 Formation + 10	
02-130-00-527 Contrat photocop. +250	
02-130-00-331 Téléphone adm. + 65	

**02-190-00 Autres**

02-190-00-999 Contr. FQM + 10	02-190-00-422 Ass. resp. civile -170
02-190-00-140 Rém. concierge +160	

**02-320-00 Voirie municipale**

02-320-00-525 Ent. et rép. véh. voirie +5600	02-320-00-635 Produits chim. -8174
02-320-00-526 Achat réservoir +1775	
02-320-00-142 Heures suppl. voirie + 799	
02-320-00-141 Salaires rég. voirie +3737	02-140-00-141 Salaire greffe -3300
	02-140-00-670 Fourn. bur. greffe - 400
	02-140-00-252 CSST greffe - 37
02-320-00-222 R.R.Q. voirie + 204	02-320-00-522 Ent. et rép. bât. -757
02-320-00-232 Ass. emploi voirie + 100	
02-320-00-242 FSS voirie + 191	
02-320-00-252 CSST voirie + 109	
02-320-00-262 RQAP voirie + 36	
02-320-00-310 Frais de déplacement + 38	
02-320-00-643 Petits outils + 79	
02-320-00-412 Serv. jur. arpentage +2022	02-320-00-631 Carburant - 2022

**02-330-00 Enlèvement de la neige**

02-330-00-635 Abrasifs rangs + 151	02-330-00-965 Immatriculation - 151
------------------------------------	-------------------------------------

### **02-701-50 Terrain de jeux**

02-701-50-145 Vacances 4% animateur+100		02-701-50-141 Salaire animateur -114
02-701-50-146 Congé férié payé	+ 14	
02-701-50-521 Entr. et rép. chalet	+127	02-701-50-222 R.R.Q. t. de jeux -125
		02-701-50-232 A.E. t. de jeu - 2
02-701-50-523 Act. t.de jeux et soccer	+418	02-701-50-641 Art. quinc. chalet -300
		02-701-50-513 Form. animateur - 38
		02-701-30-681 Électricité chalet - 80
02-701-50-699 Art. de sport - été	+ 62	02-701-30-699 Art sport - hiver - 62

### **02-701-90 Autres**

02-701-90-991 Projet Chemin St-Rémi	+1662	02-702-90-991 Subv.org. loisirs -1662
02-702-90-992 Jardins commun.	+ 55	02-702-90-991 Subv.org. loisirs - 213
02-702-90-999 Supra-local	+ 158	

## **19- RÉSOLUTION AFIN D'ÉTABLIR LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

2015-12-176

**Considérant que** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**En conséquence,** il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité :

**Que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la **tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016**, séances qui débuteront à 20h00 :

Janvier 2016 :	<b>lundi le 11 janvier</b>
Février 2016 :	lundi le 1er février
Mars 2016:	lundi le 7 mars
Avril 2016 :	lundi le 4 avril
Mai 2016 :	lundi le 2 mai
Juin 2016 :	lundi le 6 juin
Juillet 2016 :	lundi le 4 juillet
Août 2016 :	lundi le 1er août
Septembre 2016 :	<b>lundi le 12 septembre</b>
Octobre 2016:	lundi 3 octobre
Novembre 2016 :	lundi le 7 novembre
Décembre 2016 :	lundi le 5 décembre

## **20- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

2015-12-177

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme la conseillère Noëlla Ouellet comme **mairesse suppléante** pour une période de 7 mois, soit de décembre 2015 à juin 2016 inclusivement et de plus, autorise la mairesse suppléante à remplacer le maire aux séances de conseil de la MRC au besoin. Cette résolution abroge la résolution no 2015-06-90.

## **21- NOMINATION DES MEMBRES ET OFFICIERS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

2015-12-178

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a constitué un Comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que les membres et officiers du Comité sont nommés par résolution du Conseil de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que la durée du mandat des membres du Comité est d'au plus deux (2) ans et qu'il est renouvelable;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que le Comité consultatif d'urbanisme est composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement n° 219 constituant le Comité consultatif d'urbanisme stipule à l'article 3 que le Comité est composé d'un (1) membre du Conseil municipal et de quatre (4) résidents de la municipalité.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Paris, appuyé par Gervais Chamberland et unanimement résolu que le Conseil municipal de Sainte-Jeanne-D'Arc **nomme les membres et officiers suivants sur le Comité consultatif d'urbanisme** de la municipalité, et ce, pour un mandat de deux (2) ans débutant à la date de la présente résolution, soit du 7 décembre 2015 à novembre 2017 inclusivement :

M. Maurice Chrétien, maire et président du Comité  
M. Michel Deschênes, représentant de la population  
M. Émilien Rouleau, représentant de la population  
Mme Georgette Corriveau, représentante de la population  
M. Simon Fortin, représentant de la population  
L'inspecteur en urbanisme en tant que secrétaire du Comité

Cependant, le secrétaire ne fait pas partie intégrante du Comité et n'a pas droit de vote. La présente résolution abroge la résolution no 2013-12-190.

**22- MANDAT ACCORDÉ POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET GESTION DU CHALET DES LOISIRS POUR L'HIVER 2015-2016**

2015-12-179

Proposé par Noëlla Ouellet  
Appuyé par Michelle Clouâtre  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **accorde le contrat pour l'entretien de la patinoire et la gestion du chalet des loisirs pour l'hiver 2015-2016** à M. Gino Tardif selon les modalités établies au contrat et ce, pour un montant de \$3000 pour une période maximale de 12 semaines. La municipalité autorise le maire et / ou la directrice générale à signer le dit contrat.

**23- ENGAGEMENT D'UN OPÉRATEUR DE MACHINERIE D'HIVER**

2015-12-180

Proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Michelle Clouâtre  
Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc engage M. Jocelyn Fournier **comme opérateur de machinerie d'hiver pour la saison hivernale 2015-2016** selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Fournier.

**24- ADOPTION DU PLAN D'ACTION DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINTE-JEANNE D'ARC**

2015-12-181

Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Michelle Clouâtre  
**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc adopte le **plan d'action 2015-2016 présenté par le Club des 50 ans et plus** de Sainte-Jeanne d'Arc.

**25- COMPTES À RADIER**

2015-12-182

Proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Noëlla Ouellet  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne **d'Arc autorise la radiation de comptes à recevoir** pour un montant total de \$989.24 en plus des intérêts accumulés à la date de la radiation selon la liste déposée aux élus datée du 7 décembre 2015.

**26- CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE DÉPÔT DIRECT DESJARDINS**

2015-12-183

Proposé par Noëlla Ouellet  
Appuyé par Michelle Clouâtre  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale et le maire à signer la **convention d'adhésion au service de dépôt direct Desjardins**. Ce service permet d'effectuer des dépôts dans les comptes des membres Desjardins et des clients des autres institutions financières à la demande de la municipalité et ce, pour le service de la paye.

**27- APPROBATION DE LA DESCRIPTION TECHNIQUE D'UN CHEMIN ÉTANT UNE PARTIE DU LOT 72 DU RANG 5 DU CADASTRE DU CANTON DE MASSÉ CONNUE COMME ÉTANT LA MONTÉE CHAMBERLAND**

2015-12-184

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a confié un mandat aux arpenteurs Asselin et Asselin de Rimouski afin de déterminer les limites du chemin connu comme étant la montée Chamberland afin de rendre public son titre de propriété et ce, en conformité avec l'article 247.1 de la "*Loi sur les compétences municipales*";

Il est proposé par Michel Paris  
Appuyé par Michelle Clouâtre  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **approuve la description technique** préparée et vidimée par l'arpenteur-géomètre Michel Asselin (minute 10719 et dossier 12558) **de l'immeuble connu comme étant la montée Chamberland**, soit une partie du lot 72, du rang 5 du cadastre du canton de Massé, municipalité de la paroisse de Sainte-Jeanne d'Arc, dans la circonscription foncière de Matapédia.

**28) VARIA**

**A) INSTALLATION D'UNE CAMÉRA DE SURVEILLANCE SUPPLÉMENTAIRE AU GARAGE MUNICIPAL**

2015-12-185

Proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Noëlla Ouellet  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat et l'installation d'une caméra de surveillance supplémentaire au garage municipal** auprès de Alarme BSL Inc. de St-Octave au coût de \$541.49 taxes incluses. De plus, la municipalité **affecte un montant de \$494.45 des surplus accumulés non affectés** pour cette dépense non prévue au budget.

B) AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

2015-12-186

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le **paiement de la facture no CRF1500134 du 07-12-2015 à la municipalité de La Rédemption au montant de \$16751.38** pour la part de Sainte-Jeanne d'Arc concernant le service de protection incendie pour l'année 2015, selon l'entente relative à ce service.

C) ACHAT ET ACTIVATION D'UN LOGICIEL DE TÉLÉTRANSMISSION DE LA PAYE

2015-12-187

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'achat et l'activation d'un logiciel de télétransmission de la paye auprès de PG Solutions** pour un montant de \$1402.69 taxes incluses selon l'offre de service du 8 décembre 2015.

D) AVIS DE MOTION DANS LE BUT D'ADOPTER UN RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES MOTONEIGES SUR CERTAINES PORTIONS DE CHEMINS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Michelle Clouâtre dans le but d'adopter un règlement permettant la circulation des motoneiges sur certaines portions de chemins municipaux.

29- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

30- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 21h52.

\_\_\_\_\_  
Maurice Chrétien  
Maire

\_\_\_\_\_  
Louise Boivin  
Directrice générale et secr. trés.